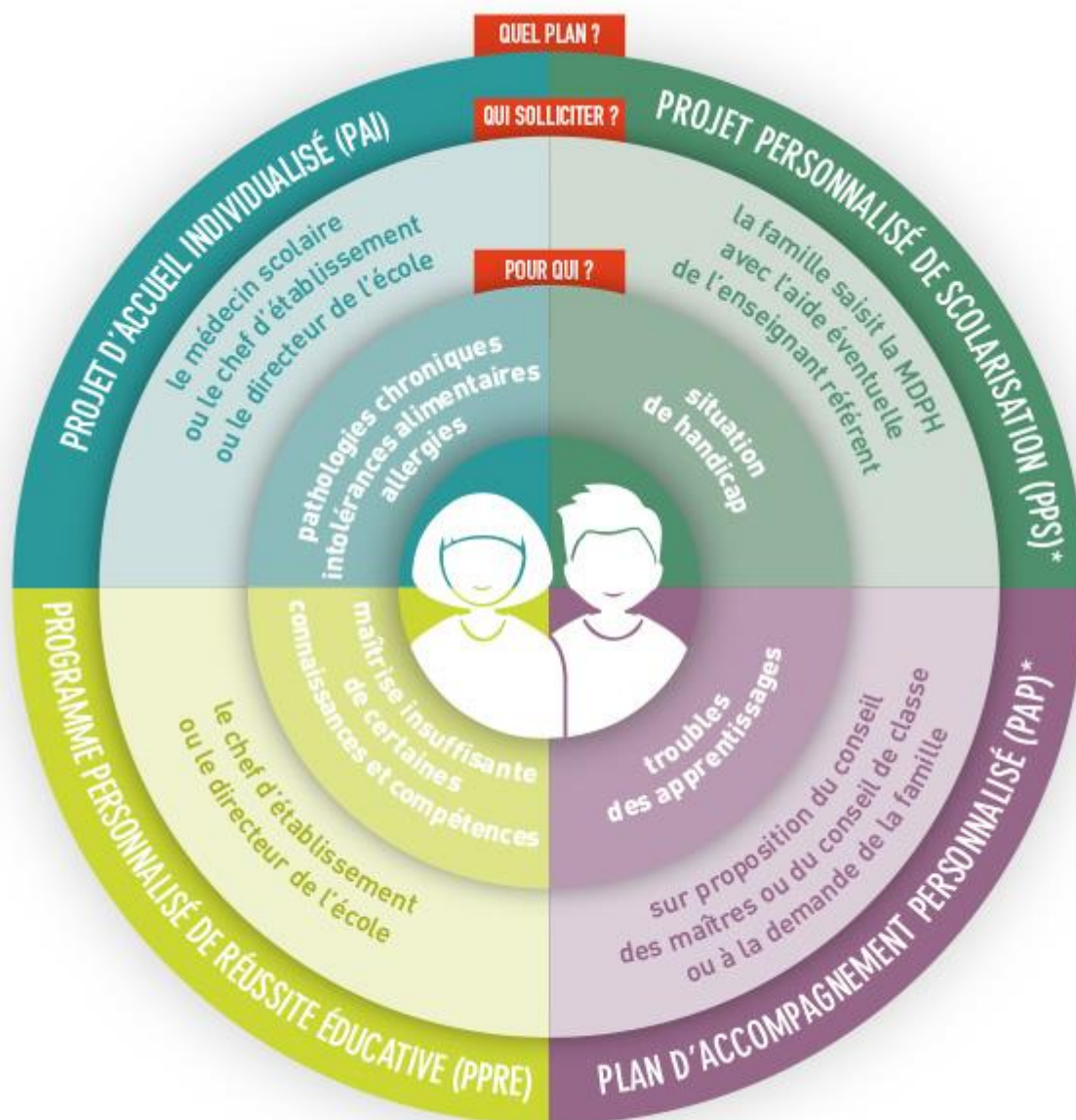
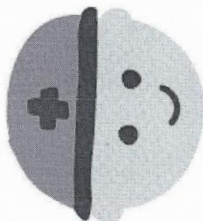


# Les élèves à besoins éducatifs particuliers



(\*) Les élèves "dys", en fonction de leur besoin et du souhait de la famille, peuvent relever soit d'un PAP, soit d'un PPS.

en cas de  
maladies



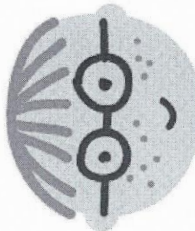
**PAI**

Projet d'accueil  
individualité

COMMENT

La demande est faite par la famille ou par l'école à partir des besoins thérapeutiques de l'élève. Il est rédigé par le médecin scolaire et signé par le directeur d'école.

en cas de  
handicap



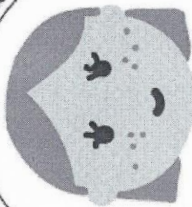
**PPS**

Projet personnalisé  
de scolarisation

COMMENT

La famille saisit la MDPH puis l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation élabore le PPS qu'elle transmet à la CDAPH.

en cas de  
troubles de l'apprentissage



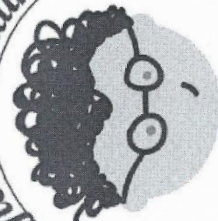
**PAP**

Plan d'accompagnement  
personnalisé

COMMENT

Il est proposé par l'école ou la famille. Après avis du médecin scolaire, il est élaboré par l'équipe pédagogique avec les parents et les professionnels concernés.

en cas de  
difficultés scolaires



**PPRE**

Programme personnalisé  
de réussite éducative

COMMENT

À l'initiative des équipes pédagogiques, le PPRE organise des apprentissages ciblés sur des besoins précis de l'élève. Il est soumis à la famille avant d'être mis en œuvre.

**PPRE** : Programme personnalisé de Réussite Educative

Mis en place pour les élèves qui risquent de ne pas maîtriser certaines connaissances et compétences attendues à la fin d'un cycle d'enseignement. Il indique les adaptations, les modalités d'aide en classe, à la maison, les suivis extérieurs nécessaires...

**PAI** : Projet d'Accueil Individualisé

Il concerne les enfants dont l'état de santé nécessite l'administration de traitements ou protocoles médicaux.

Il est rédigé en concertation avec le médecin de l'Education Nationale.

**PAP** : Plan d'Accompagnement Personnalisé

Il permet à tout élève qui a des difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages de bénéficier d'aménagements et d'adaptations pédagogiques (pour la dyslexie par exemple).

**PPS** : Projet Personnalisé de Scolarisation

Il concerne les élèves dont la situation répond à la définition du handicap.

Il définit et coordonne les modalités de déroulement de la scolarité et les actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales, médicales, paramédicales répondant aux besoins particuliers des élèves présentant un handicap.

La demande est faite auprès de la MDPH (maison départementale des personnes handicapées).

Une commission des droits et autonomie des personnes handicapées (CDAPH) prend les décisions concernant la scolarisation de l'élève (attribution d'une aide humaine (AVS), maintien à l'école maternelle ou mesures de compensation utiles (ordinateur...) et orientation en classe ordinaire, en dispositif collectif (ULIS) ou dans l'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA et EREA).

**DYSLEXIE** : difficultés sévères et durables d'acquisition du langage écrit chez des enfants d'intelligence normale.

- Erreurs de lecture persistantes, confusions, inversions
- Fatigabilité
- Difficultés en orthographe
- Compréhension normale quand le texte est lu à l'oral

Aménagements :

- Agrandir et aérer le support, adapter la police d'écriture (calibri, arial, conex display ssi)
- Proposer l'utilisation d'un « guide ligne »
- Privilégier l'oral
- Donner plus de temps pour les tâches demandées
- Ne pas faire lire à haute voix un texte inconnu devant la classe (sauf si l'élève est volontaire)
- Etc....

### **DYSORTHOGRAPHIE**

La dyslexie peut être associée à une dysorthographe : défaut d'assimilation durable des règles orthographiques.

- Saut de lettres
- Inversions de syllabes ou de lettres
- Mauvaise segmentation des mots
- Ecriture phonétique

Aménagements :

- Référents (liste de mots invariables, grille de relecture...)
- Raccourcir les dictées ou faire des dictées à trous
- Alléger tout travail de copie en donnant des photocopies...
- Etc...

**DYSPRAXIE** : défaut d'automatisation de la séquence gestuelle

- Mauvaise organisation du cahier de texte
- Maladresse (chute fréquente, case en vrac, classeur non rangé, fait tomber ses affaires...)
- Ne se repère pas dans les locaux
- Difficultés en motricité fine (utiliser une règle, colorier, découper, manipuler, écrire...)

- Difficultés visuo-spatiales en géométrie
- Difficultés d'habillage

Aménagements :

- Donner des repères (dans les cahiers...) (en utilisant des couleurs, des onglets...)
- Utiliser un cache ou une règle pour suivre dans un livre
- Agrandir les interlignes, utiliser une police particulière, les surligneurs...
- Etc...

**DYSPHASIE** : Trouble spécifique du développement de la parole et du langage entraînant l'échec d'une acquisition normale du langage réceptif et/ou expressif

- Troubles de l'élocution
- Troubles de l'évocation (cherche ses mots...)
- Difficultés pour la syntaxe
- Difficultés de compréhension des consignes verbales.

Aménagements :

- Essayer de comprendre l'élève malgré ses difficultés de communication et reformuler à sa place.
- Parler à la hauteur de l'élève
- Eviter l'implicite
- Utiliser des moyens non-verbaux de communication : appuis visuels (photos, dessins, pictogrammes...)
- Laisser du temps à l'élève pour exprimer sa pensée
- Etc...

**DYSCALCULIE** : difficulté à acquérir et maîtriser les connaissances et habiletés à l'œuvre dans les mathématiques, que ce soit dans l'accès à la numération, dans l'apprentissage des opérations arithmétiques, la résolution de problèmes ou la géométrie.

- Difficultés à mémoriser et traiter des informations
- Difficulté dans la planification de la tâche
- Difficultés à compter sur les doigts
- Mauvaise organisation spatio-temporelle gênant la mise en place de la numération, des opérations mathématiques...
- Difficultés à comprendre certaines formulations de problèmes

Aménagements :

- Procéder par étapes pour favoriser la compréhension
- Proposer la manipulation, la schématisation
- Autoriser l'utilisation de la calculatrice, d'une table de Pythagore...

- Utiliser des couleurs dans l'écriture des nombres pour différencier centaines, dizaines et unités
- Laisser plus de temps

**DEFICIT ATTENTIONNEL (TDA/H)** : difficultés à garder de façon stable et efficace son attention associées ou non à une impulsivité et/ou à une hyperactivité

- Enfant très peu attentif, distractible
- Impulsivité, non contrôle de soi
- Apprentissages difficiles

Aménagements :

- Faire reformuler les consignes
- Installer un contrat précisant les moments où l'enfant peut bouger
- Supprimer les éléments distracteurs (près du maître, loin de la fenêtre et de la porte d'entrée...) et proposer des fournitures scolaires neutres et limitées au nécessaire
- Relancer son attention (regard, gestes, contact...)
- Utiliser un minuteur pour que l'élève visualise le temps de travail et le temps restant
- Décomposer systématiquement le travail en étapes
- Ritualiser
- Valoriser les réussites et encourager
- Faire des pauses régulières
- Mettre en place un tutorat
- Etc...

**DYSGRAPHIE** : troubles qui entraînent une lenteur importante dans la réalisation des productions graphiques et écrites, ou une malformation des lettres.

- Mauvaise tenue persistante des outils (ciseaux, règle, crayon...)
- Refus d'écrire
- Fatigue, crampe lors de l'écriture, poignet rigide
- Ecriture difficilement lisible, travail peu soigné
- Lenteur, difficulté dans les exercices réclamant un passage à l'écrit

Aménagements :

- Favoriser l'oral pour vérifier les connaissances
- Valoriser la production orale, encourager
- Continuer l'entraînement graphique (séquences courtes)
- Aider à la tenue du cahier de textes (photocopies ou tuteur)
- Etc...

## **Trouble des fonctions exécutives :**

Les fonctions exécutives intègrent différents systèmes dont l'attention et la mémoire de travail. Elles possèdent également un système plus complexe dédié à :

- La planification : prévoir mentalement des étapes à réaliser pour atteindre un objectif ;
- L'inhibition : bloquer les informations et les automatismes non pertinents ;
- La flexibilité : changer rapidement de point de vue ou de stratégie.

Les troubles des fonctions exécutives perturbent les apprentissages, notamment ceux avec des activités non routinières. Dans les autres troubles dys-, on retrouve de façon variable des dysfonctionnements exécutifs.

Les fonctions exécutives ont un rôle essentiel dans :

- L'élaboration des raisonnements ;
- L'utilisation de la mémoire ;
- L'élaboration de la pensée et du langage ;
- La régulation et le contrôle du graphisme et des gestes ;
- La gestion et la régulation du comportement et des émotions.

Aménagements :

- Faire verbaliser la consigne par l'élève
- Donner une consigne à la fois
- Expliciter l'objectif
- Représenter chronologiquement sous forme d'étapes les tâches à effectuer
- Systématiser la présentation
- Permettre que l'élève travaille debout
- Valoriser les efforts et féliciter les réussites même partielles
- Mémoriser les notions principales à l'aide de cartes mentales

La liste des aménagements n'est pas exhaustive. De même, tous les troubles ne se rencontrent pas systématiquement chez un même élève. Certains troubles peuvent être associés et il est nécessaire d'ajuster les aménagements à chaque situation particulière. Les aménagements évoluent en fonction de l'âge des enfants et sont utilisables quel que soit le trouble.

### **Ressources**

- <http://langage-apprentissages.aphp.fr/>
- <http://www.cartablefantastique.fr/>
- [www.blog.ac-versailles.fr/ressourcesdysgarches/index.php](http://www.blog.ac-versailles.fr/ressourcesdysgarches/index.php)
- [www.dyslogiciel.fr](http://www.dyslogiciel.fr) (logiciel d'aide à la lecture et écriture)
- [www.lirecouleur.arkaline.fr](http://www.lirecouleur.arkaline.fr)
- [http://data.over-blog-kiwi.com/1/42/68/22/20160608/ob\\_0b5d3c\\_livret-pedagogie-neuropsychologie-2016.pdf](http://data.over-blog-kiwi.com/1/42/68/22/20160608/ob_0b5d3c_livret-pedagogie-neuropsychologie-2016.pdf)

Document réalisé par le RASED de la circonscription de ROSNY-SUR-SEINE